

ASSEMBLEE NATIONALE  
DU CONGO

---

LOI N° 13/64

-----  
portant ratification de l'accord relatif  
à la création d'une Banque Africaine de  
Développement.  
-----

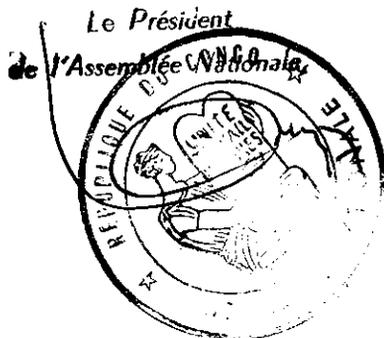
L'ASSEMBLEE NATIONALE a délibéré et adopté ;

Le Président de la République promulgue la Loi dont la  
teneur suit :

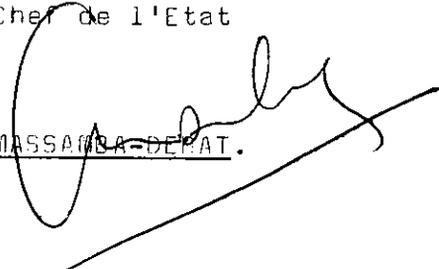
ARTICLE 1er.- Est ratifié l'accord intervenu le 4 Août 1963 à  
KHARTOUM entre les Ministres des Finances des pays membres de L'O.U.A.

ARTICLE 2.- La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à BRAZZAVILLE, le 25 Juin 1964



Le Président de la République,  
Chef de l'Etat

  
A. MASSAMBA-DEPAT.